



EDITO

UNE AMBITION POUR L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE

En mettant en place un Agenda 21, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes a décidé de se doter d'un plan d'actions concrètes, afin de relever les grands défis du développement durable.

En structurant nos actions, en les hiérarchisant pour qu'elles répondent aux enjeux de préservation de la biodiversité, de lutte contre le changement climatique, de cohésion sociale, de consommation et de production durables, nous donnons une dimension nouvelle à notre politique.

Cette ambition, les élus communautaires l'ont partagée avec les habitants, les acteurs socio-économiques, les élus municipaux et les agents de la collectivité pour permettre à chacun de s'impliquer et d'agir.

Des concertations a émergé ce plan d'actions qui vise à garantir aux générations futures de pouvoir bien vivre sur le Bassin de Marennes.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN DE MARENNES**

10 rue du Maréchal Foch • 17320 Marennes
Tél. 05 46 85 98 41 • contact@bassin-de-marennes.com

Mickaël VALLET

*Président de la Communauté de Communes
du Bassin de Marennes*

Jean-François LAGARDE

Vice-Président en charge du développement durable



LA PROMOTION D'UNE CITOYENNETÉ ACTIVE ET RESPONSABLE

Nos pratiques de consommations et d'achats ont un fort impact sur les ressources naturelles, sur le traitement des déchets, sur le développement d'activités et d'emplois de proximité, et sur la cohésion sociale du territoire. Il convient de les faire évoluer.

Objectif 1

RÉDUIRE LES DÉCHETS

1.1.1 Mise à disposition des habitants, des moyens et des conseils pour réduire leurs ordures ménagères (composteurs, poules...)

2.1.1 Mise en place d'actions pour lutter contre le gaspillage

3.1.1 Sensibilisation à la réduction des déchets

4.1.1 Développement des filières de recyclage pour les déchets produits sur le territoire (coquilles d'huîtres, déchets verts...)

5.1.1 Amélioration continue des conditions de travail des agents de collecte et de déchèterie

Objectif 2

RÉDUIRE LES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES DES HABITANTS

6.1.2 Développement des déplacements alternatifs à la voiture individuelle : pistes cyclables, covoiturage

7.1.2 Soutien à la rénovation énergétique de l'habitat privé : sensibilisation, conseil et financement de diagnostics

8.1.2 Sensibilisation à la consommation énergétique des populations en situation de précarité

9.1.2 Meilleur aménagement des quartiers et création d'espaces communs pour favoriser le lien social, les déplacements alternatifs à la voiture individuelle et un habitat plus énergétiquement performant

Objectif 3

INTERPELLER HABITANTS ET ASSOCIATIONS SUR LES MOYENS D'AGIR

10.1.3 Communication auprès des citoyens sur les projets de la Communauté de Communes et implication en amont : forums, réunions publiques...

11.1.3 Mise en avant des initiatives locales de développement durable existant sur le Bassin de Marennes

12.1.3 Accompagnement à l'écoresponsabilité des associations : fourniture d'écocup, de poubelles et de conseils

LA VALORISATION ET LA PRÉSERVATION DU MARAIS

Le marais – qui constitue 60% de notre territoire – représente un enjeu majeur de développement durable en matière de biodiversité, d'économie locale, d'histoire partagée et de paysage. L'intervention de la collectivité est nécessaire pour accompagner l'action de l'ensemble des usagers.

Objectif 1

GÉRER ET PROTÉGER LE MARAIS

13.2.1 Réalisation de diagnostics hydraulique et socio-économique, sur la faune et la flore, pour une connaissance fine et actualisée des marais

14.2.1 Animation de la concertation des acteurs socio-économiques des marais

15.2.1 Gestion des espèces exotiques envahissantes et sensibilisation

16.2.1 Amélioration continue de la gestion hydraulique des marais : réhabilitation du canal de Broue

Objectif 2

ASSURER LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE DU MARAIS

17.2.2 Soutien aux activités primaires : soutien à l'installation de producteurs et accompagnement à la création d'un atelier de découpe de viande bovine

18.2.2 Développement raisonné de l'accueil touristique dans les marais

Objectif 3

DÉVELOPPER LA PÉDAGOGIE ET LA SENSIBILISATION DANS LES MARAIS

19.2.3 Valorisation pédagogique des marais à destination des propriétaires, des jeunes, des touristes : formation aux enjeux et à l'entretien, guide des bonnes pratiques...

20.2.3 Développement de « marais partagés » en partenariat avec les syndicats de propriétaires, les associations et les habitants



L'EXEMPLARITÉ DES COLLECTIVITÉS

À travers leurs achats et la gestion de leur patrimoine immobilier, les collectivités ont un rôle primordial à jouer en matière d'efficacité énergétique, de consommation responsable, et de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre. Elles doivent montrer l'exemple en communiquant sur leurs actions.

Objectif 1

ENGAGER LES COLLECTIVITÉS DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

21.3.1 Extinction de l'éclairage public en milieu de nuit

22.3.1 Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics par la mise en place d'un groupement de commandes pour la réalisation d'un diagnostic énergétique et le suivi des consommations

23.3.1 Réalisation d'une étude sur les contractualisations possibles de la Communauté de Communes et des Communes membres avec un fournisseur d'énergies renouvelables

24.3.1 Développement des énergies renouvelables dans les bâtiments et les espaces publics

25.3.1 Achat de véhicules électriques ou hybrides

Objectif 2

ADOPTER UNE POLITIQUE DE PRATIQUES ET D'ACHATS RESPONSABLES

26.3.2 Suppression du recours aux pesticides dans les espaces verts et recherche de solutions adaptées à cette obligation

27.3.2 Diminution de l'utilisation de papier dans les actes administratifs de la collectivité : dématérialisation des actes

28.3.2 Mise en place d'une politique d'achats écologique intégrant les critères de développement durable et privilégiant les labels environnementaux

L'AMÉLIORATION CONTINUE DU TERRITOIRE

La formation, l'éducation et la participation sont des éléments déterminants pour la réussite de l'Agenda 21. La découverte et la compréhension des problèmes existants à l'échelle mondiale et locale, et l'implication des acteurs, sont des enjeux transversaux à intégrer dans toute démarche.

Objectif 1

ANIMER L'AGENDA 21 ET GARANTIR L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA COLLECTIVITÉ

29.4.1 Mise en place d'un Comité de pilotage de la démarche Agenda 21, impliquant les élus, des représentants du milieu associatif et des habitants associés

30.4.1 Création d'une mission annuelle autour des priorités de l'Agenda 21

Objectif 2

SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

31.4.2 Structuration de l'offre pédagogique du Bassin de Marennes autour du développement durable et accompagnement des structures d'éducation à l'environnement et au développement durable

32.4.2 Développement de l'éducation à l'environnement et au développement durable en milieu scolaire et dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

33.4.2 Développement de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les centres de loisirs et les locaux jeunes intercommunaux

LE PLAN D' ACTIONS

EN UN CLIN D' ŒIL

La CDC s'engage à initier ces actions d'ici à 2020 et à vous informer de leur état d'avancement.



Promotion d'une citoyenneté active et responsable

- ▶ Réduire les déchets
- ▶ Réduire les dépenses énergétiques
- ▶ Informer sur les moyens d'agir



Valorisation et préservation des marais

- ▶ Gérer et protéger les marais
- ▶ Les valoriser économiquement
- ▶ Développer la pédagogie et la sensibilisation



Exemplarité des collectivités

- ▶ Engager les collectivités dans le défi énergétique
- ▶ Mener une politique d'achats responsables



Amélioration continue du territoire

- ▶ Animer la démarche Agenda 21
- ▶ Sensibiliser au développement durable



UN Agenda 21 CONSTRUIT EN MODE PARTICIPATIF

L'élaboration de l'Agenda 21 a permis de croiser les regards de l'ensemble des parties prenantes sur le territoire. La concertation s'est déroulée en plusieurs étapes de 2015 à 2016, au travers notamment d'un questionnaire à la population, de rencontres d'élus, de forums publics et d'ateliers participatifs. C'est l'ensemble de ces échanges qui ont permis l'élaboration de ce plan d'actions, adopté par les élus communautaires en janvier 2017.

LA CDC DU BASSIN DE MARENNES VOUS PERMET D'AGIR

Afin de vous aider à mettre en œuvre, à nos côtés, le plan d'actions Agenda 21, les services de la CdC mettent des outils à votre disposition :

- ▶ Le guide de la redevance incitative avec les consignes du tri sélectif des déchets
- ▶ Des composteurs individuels et un guide du compostage
- ▶ Des gobelets réutilisables pour vos événements
- ▶ Des aides à la rénovation et à l'isolation de l'habitat
- ▶ Le guide des pistes cyclables disponible à l'Office de Tourisme

N'hésitez pas à nous contacter ou venir nous rencontrer pour plus d'informations.

Retrouvez l'actualité de l'Agenda 21 du Bassin de Marennes sur www.bassin-de-marennes.com



et sur les réseaux sociaux
Twitter : CdC_Marennes
Facebook : cdc.bassindemarennes